

Conditions de participation au Concours FNS d'images scientifiques

1 Concours

Le Fonds national suisse (FNS) organise le Concours FNS d'images scientifiques (photographies, images et vidéos).

2 Conditions de participation

Le Concours FNS d'images scientifiques est ouvert aux chercheuses et chercheurs de toute nationalité, engagés auprès d'un établissement de recherche du domaine des hautes écoles en Suisse ou au Lichtenstein ou auprès d'un établissement de recherche à but non lucratif situé en dehors du domaine des hautes écoles dont le siège est situé en Suisse, au sens de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation ([LERI ; RS 420.1](#)).

Le concours exclut la participation des personnes suivantes :

1. personnel des départements de communication des institutions de recherche,
2. membres du jury du concours,
3. personnel du Secrétariat du FNS.

La personne soumettant une œuvre au Concours doit être son auteur·rice, ou être un·e co-auteur·rice agissant comme représentant·e autorisé·e de tout·es les co-auteurs·rices. Les co-auteurs·rices doivent être des scientifiques employé·es dans une institution de recherche en Suisse ou à l'étranger.

La participation au concours est gratuite.

3 Soumissions

Les modes de soumission des œuvres au concours sont indiquées sur la page internet du concours www.snf.ch/concours-images, qui précise notamment les catégories du concours ainsi que le délai, le nombre et les caractéristiques techniques des soumissions.

4 Prix

4.1 Jury

Le jury est nommé par le FNS.

4.2 Dotations

Le jury attribue dans chaque catégorie un premier prix doté de CHF 1 000 ainsi que des mentions dotées de CHF 250 chacune.

4.3 Diffusion et exposition des images

Les œuvres soumises peuvent être diffusées par le FNS sur des sites internet ainsi que dans des médias sociaux numériques, également sous forme recadrée et/ou raccourcie, et faire l'objet d'une ou de plusieurs exposition(s). Les textes soumis peuvent être librement adaptés et publiés par le FNS. Aucune communication ne sera échangée avec les participants à ce sujet.

5 Droits des images

Les participants au concours garantissent qu'ils sont les auteurs des contributions soumises et qu'ils possèdent tous les droits et autorisations nécessaires. Les participants restent titulaires des droits d'auteur relatifs à leur œuvre. Ils autorisent la publication de leurs soumissions par des tiers sous une licence CC-BY-NC-ND (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>): les œuvres soumises peuvent être réutilisées librement sans modification pour un usage non commercial, avec attribution de l'œuvre à son auteur.

Les œuvres soumises doivent respecter l'éthique de l'image et doivent avoir été autorisées par les personnes concernées. Toute représentation d'une personne physique devra être soumise au consentement de celle-ci à la diffusion de son image. Le FNS exclut toute responsabilité en la matière.

6 Mentions légales

Par la soumission d'une image, les candidats au concours acceptent intégralement les présentes conditions de participation.

Les soumissions ne satisfaisant pas entièrement aux critères ci-dessus ou contenant des indications erronées ou incomplètes ne seront pas retenues pour le concours.

Le FNS exclut toute responsabilité à l'encontre des participants ou de tiers, notamment en cas d'annulation du concours. Le FNS n'échange pas de correspondance sur l'évaluation des soumissions. Tout recours juridique est exclu.